

**Administration communale
Berchem-Sainte-Agathe
Service Urbanisme
Avenue du Roi Albert, 33**

B – 1082 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : AB 6071-UEP 723/05/SDT/mp
(corr. M. S. De Taevernier)
N/Réf : GM/KD/BSA-2.37/s.374
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Petite rue Kasterlinden.
Construction de quatre maisons uni- et bifamiliales.

En réponse à votre lettre du 4 juillet 2005, en référence, reçue le 11 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 août 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Les parcelles concernées par le projet de lotissement sont situées dans le périmètre du site du Hogenbos, lequel est inscrit à l'inventaire légal. De manière générale, la CRMS ne peut encourager la construction d'immeubles dans les sites protégés, en raison de leur impact préjudiciable tant sur leur valeur écologique qu'esthétique.

Dans le cas présent, la Commission encourage vivement la Commune à préserver le caractère rural (potagers, boisement, etc.) de la petite rue Kasterlinden qui constitue une zone de transition vers le site naturel proprement dit. La construction de plusieurs maisons porterait atteinte à cet aspect du site qui constitue un élément significatif du patrimoine naturel berchemois.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président